

LE NUMÉRO

5

CENTIMÈS



# L'AVENIR

LE NUMÉRO

5

CENTIMÈS

DE LYON

JOURNAL QUOTIDIEN, RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

**ANNONCES :**

Annonces anglaises.....la ligne 1 fr.  
Réclames..... — 2 »  
Chroniques locales..... — 4 »

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal  
3, Place de la Bourse, 3

**ADMINISTRATION & REDACTION :**

3, PLACE DE LA BOURSE, 3

et Cours de la Liberté, 70

**ABONNEMENTS :**

3 mois 3 francs 1 an 6 francs  
Lyon et départ<sup>s</sup> limitrophes. 5 f. 10 f. 20 f.  
Pour les autres départ<sup>s</sup>.... 6 f. 12 f. 24 f.  
(Étranger : port en sus)

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 du mois

Nous sommes en mesure d'affirmer à nos lecteurs que sous peu nous recommencerons à donner la gratification quotidienne de Cent Francs sous une nouvelle forme. Si, contrairement à nos prévisions, nous n'avons pas gain de cause devant la Cour d'appel.

## Discipline.

La scène est aux environs de Lyon. Il y a un passage à niveau : la route coupe la voie. Une femme fait l'office de garde-barrière. On a annoncé le train. Il n'est plus qu'à quelques minutes. Elle ferme les portes; elle rentre dans sa maison pour prendre le drapeau rouge qui, déployé, est un signal d'alarme.

Pendant ce temps, un brigadier de hussards arrive précédant vingt cavaliers. Il trouve la barrière fermée. Gusman ne connaît pas d'obstacle, lui non plus. Il appelle pour qu'on lui ouvre. Pas de réponse. Alors il fait jouer la serrure, il s'avance sur les rails. La garde-barrière se jette au-devant de l'imprudent. Il est déjà de l'autre côté, mais séparé de ses hommes par le chemin de fer. Il leur donne l'ordre de passer quand même. Un officier intervient.

Et le train siffle. Nos belliqueux hussards vont s'engager sur la voie; ils vont être broyés. La femme rassemble alors toute son énergie, maintient la porte et, aux exhortations brutales des soldats, presque affolée, victime du devoir professionnel, esclave de sa consigne, elle crie : M.....

Insulte à l'armée. C'est pourquoi cette femme est condamnée à seize francs d'amende.

Et les soldats qui ont enfreint un règlement, ces soldats qu'elle a sauvés d'une mort certaine, à vingt-cinq francs seulement pour contravention.

Jugement malheureux. Qu'a fait cette femme : son devoir. Elle est punie : elle devait être récompensée. Elle a été insolente : non, elle a été énergique. Sur le champ de bataille de la voie ferrée, luttant pour arracher l'existence de vingt imprudents, elle a eu l'héroïsme de Cambronne et son éloquence.

Nous l'avons vue sur les bancs du tribunal : petite femme, maigre, mise pauvre, propre et simple, timide, regardant sur ses genoux ses mains; des mains brunes d'avoir été baisées par le soleil; des mains rudes de paysanne. M. le sous-officier avait des mains blanches. On a les expressions du milieu dans lequel on vit. Cette femme retirée dans ce pays désert, seule avec quelques bestiaux, n'ayant qu'un souci : la grosse machine qui passe devant elle en soufflant le feu par ses naseaux, et qui, cependant, docile, lui obéit. Ainsi, le jour de l'équipée des hussards, elle l'arrêta à deux cents mètres.

Au lieu d'être des soldats, supposons que les assaillants sont des civils. La garde-barrière proteste : elle dit ce qui lui plaît; elle parle la langue énergique et tant soit peu verte de Rabelais; on vient à son aide, on arrête les civils et l'on rit au nez de celui qui oserait attaquer cette femme, parce qu'elle lui aurait dit ce qu'elle a dit à monsieur le maréchal des logis de hussards.

Mais monsieur le maréchal des logis des hussards représente l'armée. On ne touche pas à l'armée. C'est un maladroït; il va causer un épouvantable accident; on lui doit le respect quand même. Il faut que la garde-barrière lui parle en des termes de marquise. Monsieur demande de la courtoisie. Il est habitué aux écuries de la Part-Dieu, n'empêche qu'il exige des

paysannes le style des salons. Il n'est pas noble, mais il fréquente des hobereaux, et son éducation s'est efféminée à panser, étant conscrit, la jument d'un prince d'Elchingen quelconque. Le mot de Cambronne offense sa prudence. Son honneur est souillé par une apostrophe; il se secoue, ce demi-officier, parce qu'une interjection indignée a éclaboussé ses sardines d'argent.

Et la loi lui donne raison ! Le code est avec lui. La robe du magistrat protège plus sûrement sa pudeur que le manteau de Cham la nudité de Noé.

Mais voyons ce qu'il a fait. Il a violé une consigne. Et laquelle ? Une consigne sacrée. Il a ouvert une barrière protégeant des vies humaines. Cette femme, à côté de cette porte, c'est la sentinelle à côté de la poudrière. Elle tient à la main un drapeau taché d'huile — et qui peut, tout aussi bien qu'un autre, devenir un drapeau taché de sang. Elle est l'esclave d'un devoir, et elle n'a pas, pour le faire respecter, un fusil et des cartouches. La sentinelle a l'ordre de faire feu sur qui s'avance, après le « passe au large. » Elle, désarmée, n'ayant pas de balle à tirer, a lâché un juron. Elle n'a pas frappé l'agresseur au front; elle a visé en plein orgueil. Elle a fait ce qu'elle devait faire. Elle a été héroïque, elle a été superbe. Un soldat qui, en pareille circonstance, aurait agi comme elle, serait porté au rapport : on l'a traduite en police correctionnelle.

C'est une des hérésies de notre constitution. L'armée ! on en a plein la bouche; c'est le grand mot bête et vide : l'armée. On peut dire leurs vérités aux ministres, on peut insulter le président, on peut railler la justice; mais il faut prendre des détours pour parler de M. Dumanet, caporal, ou de M. Ramollot, colonel. Nous subissons cette contrainte, sans murmurer. C'est la conséquence des discours de quelques névrosés qui prennent pour l'amour de la patrie une hystérie ridicule et dangereuse.

Cette femme qui a crié M..... au chef de détachement, violant sa consigne à elle, a bien fait; ce n'est pas déplacé et c'est courageux. Au moment du danger, on ne prend pas de mitaines. Et nous estimons que cette vaillante, tenant tête à vingt hommes et à M. leur sergent, condamnée à seize francs d'amende, est du bois dont on fait les héroïnes qui coupent les fils télégraphiques aux yeux des envahisseurs, qui chargent le fusil de l'époux et des fils — et qu'on décore.

Quant au sous-officier bleu d'azur; je ne sais pas de quel bois il est — mais je sais que les vaillants d'autrefois se battaient contre les ennemis, et ne poursuivaient pas les femmes.

Octave LEBREUR

Paris publiait hier, sous un titre à effet, les lignes suivantes :

Qui aurait pu supposer que le même banquier Bleichröder, qui supputait avec M. de Bismarck les milliards que l'on pourrait imposer à la France pour sa rançon, siégerait un jour dans le même conseil d'administration avec un régent de la Banque de France.

Ce banquier Bleichröder, dénoncé par le Paris, fut décoré, il y a quelque temps, par les amis du Paris.

D'où vient ce changement subit ? Est-ce que le banquier Bleichröder aurait manqué à certains engagements contractés à l'époque où son nom parut à l'Officiel comme chevalier de l'ordre national français ?

En 1863, M. Darimon présenta à l'éditeur Dentu, qui vient de mourir, un grand jeune homme, aux favoris immenses. Ce jeune homme portait un manuscrit sous le bras, dont le titre était

LA LUTTE ÉLECTORALE EN 1863. C'était M. Jules Ferry, avocat à la Cour impériale.

Nous ouvrons ce bouquin de vingt ans et nous en découpons les lignes suivantes :

« Nous ne faisons pas ce rêve de collège, de paysans épris du régime parlementaire, écoutant la presse parisienne, suivant du bout du sillon les jeux de la diplomatie, prêts enfin à se faire tuer comme les héros de nos faubourgs, sur le corps d'une charte quelconque ! LA POLITIQUE DE L'HOMME DES CHAMPS SERA BIEN LONGTEMPS ENCORE LOCALE, ÉTROITE, INTÉRESSÉE, TIMIDE. »

Poursuivons : « LA LOGIQUE DU CAMPAGNARD EST BRUTALE COMME LA NATURE QUI L'ENTOURE... »

« LA NOTION DE LA LÉGALITÉ N'ÉTANT CHEZ LUI QU'À L'ÉTAT SAUVAGE, il ne fait guère de différence entre l'autorité et l'arbitraire. »

Plus loin : « UN DERNIER TRAIT DE CETTE RACE EXCELLENTE, C'EST SA PARFAITE CRÉDULITÉ. »

On le voit par ces citations, le Ferry de 1863 n'avait pas encore foi en la République des paysans. Il tenait même les campagnes en certain mépris.

N'est-ce pas, que M. Jules Ferry était digne d'avoir pour parrain, dans la vie politique, ce Darimon, qui sut si habilement retourner sa veste et qui traça le premier le chemin de Damas qu'Emile Ollivier devait suivre d'un cœur si léger ?

## HOSTILITÉS ULTRAMONTAINES

Nous recevons une dépêche d'un correspondant parisien, bien placé pour savoir ce qui se passe au palais archiépiscopal.

Hier, dans la soirée, plusieurs notabilités ecclésiastiques se sont réunies chez M. Guibert, on s'y est entretenu fort tard de la politique du Saint-Siège et de la nécessité d'abandonner la méthode modérée et conciliante suivie depuis la mort du pape Pie IX.

Le discours de l'évêque de Cahors a été en partie la cause de cette discussion.

L'archevêque de Paris a dit que l'allocation du pape dans le dernier consistoire, frisaient entrevoir que le pape Léon XIII changerait de politique et entrerait dans une politique plus énergique.

Le coadjuteur de Paris, M. Richard, qui a des attaches avec certains hommes politiques et notamment avec M. Jules Ferry, qui le protège depuis longtemps — les Vosges furent le berceau de la gloire de ce prélat — a présenté quelques observations.

Deux évêques présents se sont prononcés pour le départ de Rome, qui serait une première mesure de combat.

C'est l'Eglise, on le voit qui commence la rupture, gageons que le gouvernement mettra les pouces. M. Jules Ferry n'a-t-il pas déclaré indissoluble le lien qui unit l'Etat à l'Eglise ?

## L'ENCYCLIQUE

Léon XIII vient de lancer une encyclique contre la franc-maçonnerie. Il renouvelle toutes les excommunications déjà lancées. Attrape, le prince de Galles, attrape vieux Guillaume ! Attrape Frédéric Charles, attrape Humbert 1<sup>er</sup> !

L'Encyclique termine par un appel aux princes qui, dit-elle, se laissent séduire par les flatteries de la franc-maçonnerie, et qui reconnaîtront trop tard le danger.

Le document conclut par le programme chrétien qu'il convient d'opposer à la doctrine franc-maçonnique.

1<sup>o</sup> Démasquer ces ouvriers sataniques; par la prédication et les lettres pastorales, détourner le peuple des sociétés secrètes;

2<sup>o</sup> Répandre de plus en plus l'instruction chrétienne et recommander vivement le tiers ordre de saint François comme remède, au péril social;

3<sup>o</sup> Créer des écoles de métier et des corpo-

rations ouvrières sous une direction religieuse. Les propriétaires des grands établissements agricoles ou industriels doivent organiser parmi leurs sujets des associations catholiques; l'introduction des conférences de Saint-Vincent de Paul sera d'un grand secours;

4<sup>o</sup> Surveiller les écoles, exhorter la jeunesse (surtout à l'époque de la première communion) à ne jamais entrer dans une société sans consulter leur pasteur.

5<sup>o</sup> Implorer l'assistance de la Sainte Vierge. Ce cinquième paragraphe concerne Trochu. Ce qui nous rend rêveur, c'est l'ordre de Saint-François, remplissant l'office de remède social — de remède ou de drogue.

## Réorganisation des Ministères

Le conseil d'Etat a adopté définitivement, en assemblée générale, les projets de décrets portant réorganisation des administrations centrales des divers ministères, sauf en ce qui concerne le ministère de l'intérieur.

Les ministres n'auraient donc plus qu'à soumettre à la signature du président de la République les décrets concernant chacun de leurs ministères. Mais il paraît que la commission du budget aurait l'intention d'examiner à son tour ces projets de décrets et d'y apporter telles modifications qu'elle jugerait convenables.

Au cas assez probable où cette intention se réaliserait, l'œuvre si laborieuse du conseil d'Etat deviendrait à peu près inutile, puisqu'elle serait entièrement révisée, et on ne pourrait s'empêcher de regretter que la Chambre des députés n'eût point décidé, dès le principe, que la réorganisation des ministères serait effectuée par une loi, comme l'avaient d'ailleurs demandé un certain nombre de députés.

## Le Tombeau de Goya

Le gouvernement espagnol demande à la France de lui livrer le tombeau de Goya. On sait que le célèbre peintre fut enterré à Bordeaux où il mourut.

Que l'Espagne réclame un de ses grands hommes, soit, mais on peut dire qu'elle choisit mal son moment. Alors que chez elle une réaction religieuse jette le gouvernement d'Alphonse dans tous les excès; elle est mal venue d'évoquer le souvenir de ce puissant caricaturiste, dont le génie s'inspira au souffle de la liberté, et qui ne fit toute sa vie que flageller les ridicules des tyrans, des parvenus et des cagots.

## NOS INFORMATIONS

— Le président de la République des Boërs (Transvaal), M. Paul Krüger, qui vient d'arriver en Belgique, était à Paris hier. Il est accompagné de M. Dutoit, superintendant de l'instruction publique, et de M. Smit, qui a commandé comme général dans la guerre contre les Anglais.

— On assure que le conseil d'Etat va examiner un projet de loi préparé par la section de la guerre, et d'après lequel la fabrication et le commerce des armes de toute espèce deviendraient libres, sous réserve d'une simple déclaration à faire à la préfecture. L'importation, l'exportation et le transit seraient également libres, sous réserve de l'application des droits de douane.

En cas de guerre, l'exportation et le transit des armes pourraient être interdits par décret.

— M. Juteau, ancien président du conseil d'administration du Crédit de Paris, vient d'être arrêté, sous l'inculpation d'abus de confiance et d'escroquerie. Des agents de la sûreté se sont présentés au Grand-Hôtel, dans la chambre qu'il occupait, et après l'avoir invité à les suivre, l'ont amené au Dépôt, où il reste consignés à la disposition de M. Benoit, juge d'instruction.

D'après la déposition du syndic de la faillite, le chiffre des sommes détournées s'élèverait à plus d'un million.

— Les fêtes d'Edimbourg sont finies. M. Pasteur a porté un toast qui se terminait ainsi :

Si les hommes passent, leurs œuvres restent.

Nous ne sommes tous que les hôtes passagers de ces grandes demeures morales, qui, comme toutes les universités venues pour vous saluer, en ce jour solennel, sont assurées de l'immortalité.

— La convocation des électeurs des circonscriptions de Louhans, Autun et Espalion est, dit-on, fixée au 25 mai, pour remplacer à la Chambre MM. Logerot, Reyneau et Devic.

— L'ambassadeur de Russie, le baron de Morhenheim a refusé de transmettre à son gouvernement le livre royaliste de M. Cornély : *le Czar et le Roi*. Il a voulu prouver par là qu'il ne saurait faire le jeu des monarchistes français.

— Le système des compensations. On assure que M. Saisset-Schneider, ancien préfet de la Gironde, serait sur le point d'être nommé conseiller à la cour des Comptes.

— La ville de Sedan a perdu ses derniers attributs de place de guerre; n'ayant pas été classée dans notre nouvelle organisation défensive, elle a dû être démantelée en vertu d'une loi.

— M. le président de la République vient de recevoir la lettre par laquelle don Placido Caamaño lui notifie son élection à la présidence de la République de l'Equateur.

— Le cabinet aura prochainement à faire choix de deux sous-secrétaires d'Etat, en remplacement de M. Noirot, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice, qui est nommé conseiller-maître à la cour des Comptes, et de M. Margue, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, qui va donner sa démission.

— Les journalistes parisiens briguent les suffrages municipaux à Paris. Parmi les conseillers sortants on cite M. Hervé, du *Soleil*, et Strauss, du *Voltaire*. De nouveaux concurrents sont MM. Frédéric Montargis, du *Rappel*, Vibert, du *XIX<sup>e</sup> Siècle* (le journal de M. About se défend d'avoir M. Vibert pour collaborateur), M. Limouzin, de la *France*, M. Duvranc, de la *Justice*, M. Canivet, de la *Vérité*.

La Dynamite anglaise

Le *Matin*, qui moucharde en France pour le compte de l'Angleterre, publie des renseignements sur la façon dont nos voisins se procurent de la dynamite.

Le vendeur n'est autre, paraît-il, qu'un Français habitant Paris, avenue de l'Opéra. Ces matières explosibles sont ensuite transportées rue St-Sauveur et de là en Angleterre par le Havre. La dynamite est emmagasinée en paquets de petit volume, ce qui permet à ceux qui la transportent de les dissimuler sous leurs vêtements.

C'est d'Amérique que sont envoyés les fonds nécessaires à cette fabrication.

Le *Matin* prétend que les sommes ainsi envoyées à Paris depuis 10 jours atteignent le chiffre de 15,000 fr., dont 5,000 ont été versés à l'agent d'une fabrique de dynamite du nord de la France.

La fièvre du reportage ne connaît plus de borne. Il faut arriver bon premier dans les courses aux renseignements.

Le *Gaulois* publie un article nérologique sur la mort de Mme Scribe sous prétexte qu'elle ne passera pas la nuit.

Il fut un temps où l'on avait la pudeur de ne chanter le *De Profundis* que lorsque les gens étaient morts.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

M. Laisant au *Cri du Peuple*

M. Laisant doit abandonner la rédaction de la *République Radicale*, pour prendre

la direction du *Cri du Peuple* en restreignant le programme politique de M. Vaillès.

La reine Victoria malade

La reine Victoria est tombée gravement malade. Un accès d'un accident.

La Main-Noire

M. Guesde, l'orateur collectiviste, a refusé de se rendre à Madrid, où l'association collectiviste la *Manonegra* l'invitait à venir procéder à sa reconstitution, le prenant pour arbitre des divisions actuelles.

Soumission d'un rebelle

Le général Thomassin, passant à Beyreina le 14 avril, a reçu la soumission de Si-Kaddour; celui-ci s'est engagé à résider sur le territoire algérien, autour de Géryville, à payer l'impôt et à protéger la région des hauts plateaux. La pacification du Sud est ainsi un fait accompli.

Le choléra en Europe

On signale une forte recrudescence du choléra à Calcutta et son apparition à Bombay.

Des navires anglais, en arrivant à Suez, ont eu plusieurs cas de choléra pendant la traversée.

Conseil des ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni hier, à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy; il n'a duré qu'une demi-heure. Il a été tout entier consacré à l'expédition des affaires courantes.

Six ministres y assistaient : MM. Ferry, Fallières, Tirard, Campenon, Peyron et Cocheru.

Retour de M. Thomson

Il est inexact que M. Thomson, gouverneur de la Cochinchine, doive venir sous peu en France. Il renonce à ce voyage en cause des incidents possibles en Indo-Chine. Un ordre ministériel récent prescrit formellement aux gouverneurs des colonies de ne pas quitter leurs postes sans autorisation expresse du ministre.

Congrès des Sociétés savantes

Hier, à deux heures, a eu lieu à la Sorbonne, la réunion générale du congrès annuel des sociétés savantes, présidée par M. Fallières.

Après les nominations à différents grades des lauréats, le ministre de l'instruction a fait un discours très applaudi.

Le Cholérique du « Crocodile »

Londres, 18 avril. — On télégraphie aujourd'hui d'Alexandrie à l'agence Reuter : Le bruit a couru qu'un cas de décès mortel de choléra avait eu lieu à bord du transport anglais *Crocodile*, dans le canal de Suez. Cette nouvelle est inexacte. Il y a eu un cholérique à bord du *Crocodile*, mais le malade va beaucoup mieux aujourd'hui. Les médecins déclarent que le cas n'a pas de gravité et qu'il n'est pas d'un caractère épidémique.

Les Elections du 4 Mai

Comité des républicains socialistes du 5<sup>e</sup> arrondissement. — Une réunion publique aura lieu lundi 21 courant, à 8 heures précises du soir, salle du Casino de Vaise, au pont d'Eouilly.

Comité central des républicains radicaux du 3<sup>e</sup> arrondissement. — Appel aux électeurs. — Le comité désire que le plus grand nombre possible de citoyens prennent part à ses travaux, rappelle aux groupes en formation qu'ils doivent apporter à la réunion plénière de lundi prochain leurs procès-verbaux

de nomination de délégués s'ils veulent participer à l'élection de la liste de candidats avant le vote définitif dans les groupes.

Le comité s'adresse particulièrement au quartier du Grand-Troi, qui seul n'est pas suffisamment représenté à l'arrondissement.

Réunion plénière. — Tous les citoyens faisant partie du comité central du 3<sup>e</sup> arrondissement, sont priés d'assister à une réunion privée et plénière de tous les groupes, qui aura lieu lundi 21 courant à 8 heures du soir, à la salle Beethoven, cours Gambetta, 75, angle de la rue de Créqui.

Ordre du jour : Elections municipales, audition des candidats. — Avant la réunion plénière, à 7 h. 1/2, réunion des délégués pour entendre les rapports d'enquête.

Le secrétaire F. CONTR.

Au Tonkin

Les avis de Pékin disent que les Chinois considèrent l'avènement du prince Chun comme le triomphe du parti hostile aux étrangers.

Cependant, comme plusieurs personnages révoqués étaient également hostiles aux étrangers, on en conclut qu'il faut attendre les actes du nouveau gouvernement avant de juger la direction de la politique.

— Les décrets qui confèrent des décorations aux troupes du Tonkin paraîtront dans quelques jours.

Les généraux Brière de l'Isle et de Négrier sont promus grands-officiers.

Le *National* annonce que deux bataillons et une section d'artillerie, détachée du corps d'armée du Tonkin, iront le mois prochain occuper la citadelle de Hué, sur la demande même du roi de l'Annam.

Un télégramme du « Temps » daté de Hai-Phong, 19 avril, dit que le général Millot est rentré à Hanoi.

Le général Brière de l'Isle, après avoir poursuivi les foyers annamites, reviendra établir son quartier général à Nam-Dinh.

Le général de Négrier s'établira à Hanoi.

Les bandes des Pavillons-Noirs errent dans les montagnes. Les succès des Français ont produit une grande impression sur les populations.

Les pluies commencent. Un violent orage a éclaté la nuit dernière sur tout le Delta.

ETRANGER

Vienne. — Les négociations provisoirement terminées par la conclusion d'une convention commerciale entre l'Autriche-Hongrie et la France ont été poursuivies par les représentants des deux pays en vue du renouvellement du traité de navigation du 11 décembre 1866.

Berlin. — La violence de langage dont le centre ont utilisé en critiquant, au congrès catholique de Cologne, la politique religieuse du gouvernement prussien, a vivement froissé l'Empereur.

On affirme qu'à la suite de cet incident la brouille est complète et que le prince de Bismarck et le parti de M. Windthorst.

Il va sans dire que le centre, de son côté, va user de représailles en faisant échouer le projet de loi relatif à la prorogation des mesures exceptionnelles contre les socialistes.

Alexandrie. — Suivant une dépêche reçue ici de Calcutta, il y a eu, la semaine passée, dans cette dernière ville, 257 décès cholériques. A Bombay, il y a eu deux décès.

La mortalité à Calcutta a augmenté d'une façon considérable comparativement à la semaine précédente.

Le représentant du gouvernement anglais en Egypte, M. Baring, a reçu dans l'après-midi d'hier la dépêche suivante de Gordon-Pacha :

« Un négociant arrivé d'El-Obéid, après avoir été douze jours en route, annonce que le Mahdi a été défait deux fois par des tribus du pays et qu'il a éprouvé des pertes sensibles.

« Le Mahdi est entouré d'ennemis à El-Obéid, presque autant que nous le sommes nous-mêmes à Khartoum.

« Slatin-Bey n'a pas été prisonnier. »

Rome. — M. Grimardas, évêque de Cahors, est arrivé l'après-midi à Rome.

Madrid. — La réaction donne à bras raccourci contre les journaux en Espagne : ainsi, le directeur du journal qui défend les idées du républicain Ruiz Zorrilla, *El Porvenir*, est condamné à VINGT SIX ANS DE BAGNE pour avoir combattu le Ministère.

Le même journal a encore dix procès pendants, et au taux où paraissent être les condamnations, sa rédaction tout entière devra finir ses jours en prison.

Les journaux républicains de Madrid publient un manifeste de M. Zorrilla conseillant la complète abstention dans la prochaine lutte électorale. Ils ajoutent que les républicains qui ont accepté la lutte électorale ont manqué aux devoirs de la discipline.

Egypte. — Le *Standard* apprend de Souakim, 18 avril, qu'un message, envoyé du camp insurgé au cheik Morghani, constatait qu'Osman-Digma a maintenant 2,000 hommes avec lui; les tribus continuent à se joindre à Osman-Digma, parce qu'elles ont appris que les Egyptiens étaient arrivés à Souakim et que les Anglais quittent la ville.

Les insurgés ont déclaré qu'ils attaqueront Souakim aussitôt le départ des Anglais effectué. Mahmoud Ali est parti avec son contingent pour empêcher les départs de sa tribu qui sont menacés par les insurgés.

VILLE DE LYON

Rapport de la Commission spéciale chargée d'étudier les moyens de SUPPRIMER L'OCTROI et de le remplacer par des Taxes directes

Jusqu'à cette époque, presque dans tous les pays d'Europe, les villes étaient soumises à l'Octroi; mais par une loi, en date du 18 juillet 1860, la Belgique en prononça définitivement l'abolition.

Il a été attribué aux communes, pour non-remplacement, une part de 40 pour cent dans le produit brut du service des postes, de 75 pour cent dans le produit des droits d'entrée sur le café, et de 34 pour cent sur le produit des droits d'accises fixés par cette même loi sur les vins et eaux-de-vie indigènes, sur les bières et vinaigres et sur les sucres. La Hollande, suivant l'exemple de sa voisine, a supprimé ses Octrois, et les a remplacés par des surtaxes sur les impôts existants.

En Allemagne, un grand nombre de villes ne possèdent pas d'Octroi, et trouvent leurs ressources dans l'impôt progressif. En Angleterre, les taxes locales sont presque toutes perçues sous forme d'impôt direct; quelques villes seulement ont des impôts de consommation. En Danemark, il n'y a pas d'impôt de consommation, les villes retirant leurs revenus par des impôts directs sur les personnes, les chiens, les chevaux, l'industrie, etc.

N'oublions pas non plus, Messieurs, que chaque fois que le peuple a messis possession directe de ses destinées, son premier mouvement a été de supprimer l'Octroi.

La Révolution du 4 septembre 1870, quoique tout à fait pacifique, nous en donne un exemple à Lyon même, où le Comité de Salut public, par un arrêté du 9 septembre 1870, a supprimé l'Octroi.

LA FILLE-MÈRE

PREMIÈRE PARTIE

INÈS

Nous habitons, à l'extrémité de la rue des Moulins, loin de l'Aspic. Une petite maison, vieille et d'aspect dégradé, entourée d'un jardin, maison qui aurait pu, cependant, être assez commode et même agréable, sans la saleté qui la déparait et la faisait répugnante.

Je ne sais à quoi cela tient, — ajouta Inès interrompant son récit, en forme de parenthèse, — mais j'ai toujours eu la passion de la propreté, le goût de l'ordre et du luxe, dans une certaine mesure, poussés à l'extrême.

Dès le plus bas âge, je ne pouvais me voir les mains sales ou le visage barbouillé comme l'ont la plupart des enfants, comme l'avaient les compagnons que je fréquentais, sans éprouver une véritable horreur qui allait jusqu'aux larmes.

J'étais « dégoûtée, » comme on dit vul-

gairement; et ce fut là peut-être, la première souffrance de mes jeunes années.

Cette délicatesse irritait et choquait madame Moulinet au suprême degré.

Elle la prenait, sans doute, pour une satire de ses propres habitudes.

Toujours est-il qu'elle me la reprochait dans les termes les plus violents et les plus grossiers, s'écriant à la journée :

Voyez-vous cette fille de... pas grand' chose qui se donne des airs de princesse ! Si ça ne fait pas pitié !

Elle employait d'autres mots... plus nets et plus expressifs, — balbutia la jeune fille en rougissant jusqu'à la racine des cheveux, — et ces mots infâmes, que je voudrais ne pas savoir, sont ceux qui frappèrent peut-être les premiers mes oreilles, qui s'y gravèrent le plus longtemps, qui me firent connaître, tout d'abord, que j'avais une mère quelque part... dont j'étais séparée.

— Infamie ! — murmura Maurice en serrant les poings.

J'étais battue pour m'être lavée ou nettoyée, — poursuivait Inès, — comme d'autres enfants le sont pour s'être saouls.

Du reste battue, je l'étais toujours, tous les jours, pour tout, pour rien, sans rime ni raison, pour le plaisir de me battre.

Je m'y étais pour ainsi dire habituée, et je m'y prêtais, sans résistance, pendant mes premières années, comme à une chose

naturelle, normale, régulière, qui doit être, qui fait partie de l'existence, ainsi que le dormir et le manger.

C'est à peine si je pluais.

Les enfants qui pleurent espèrent quelque chose de leurs larmes ou protestent par elles.

Moi je n'espérais rien, je ne protestais pas.

Je me serais débaillée moi-même pour me livrer aux coups de la mégère, quand elle était ivre, — ce qui lui arrivait la plupart du temps.

C'est à peine si cela me faisait mal. et alors même que la douleur eût dû m'arracher des cris, je ne sais trop quel sentiment instinctif de haine ou de fierté m'empêchait de montrer ce que j'éprouvais.

Si c'eût été ma vraie mère, si je l'eusse aimée, oui, j'aurais pleuré...

J'aurais essayé de la toucher, comme font tous les enfants en pareil cas; j'aurais, moins écrasée, moins abaissée, j'aurais eu des idées de révolte et de résistance.

Mais je haïssais cette femme, — bien que je n'eusse point connu d'autre être s'occupant de moi, depuis que j'avais conscience de moi-même; — et je ne crois pas que cette haine ait eu de commencement, tant je la retrouve vivace, confuse dans mes plus lointains et mes plus confus souvenirs.

La misérable, je l'ai déjà dit, à sa passion

pour le vin et toutes les liqueurs fortes, joignait des vices plus honteux.

Elle avait des amants.

Je ne l'ai connus que plus tard; je n'ai su que plus tard m'expliquer les scènes auxquelles j'assistais.

Oui, vieille et laide, comme elle était, répugnante et repoussante à tous égards, elle trouvait des hommes, jeunes presque toujours, souvent d'aspect relativement élégant.

J'ai su depuis pourquoi. Elle avait de l'argent... de l'argent qu'on lui donnait pour m'élever...

Cela lui échappa, une fois, dans son ivresse, quoiqu'elle fût très discrète, même ses plus mauvais moments, — sur tout ce qui me concernait.

Avec cet argent, elle n'achetait pas que de la boisson... et plus elle vieillissait et enlaidissait, plus ceux dont elle s'entourait étaient jeunes...

Mais je n'ai pas besoin d'insister sur ces détails honteux, et qui me soulevaient le cœur.

Qu'il vous suffise de savoir que c'est là dedans que j'ai été élevée jusqu'à l'âge de quinze ans, et que ces ignominies furent le milieu où je poussai, où je devins, enfin, jeune fille.

Je n'y reviendrai plus.

(A suivre).

Le Conseil municipal qui lui succéda a ratifié cette suppression dans sa séance du 27 du même mois.

Par une nouvelle délibération, en date du 8 octobre suivant, le même Conseil décidait que « la taxe unique aux entrées à Lyon sur les liquides était supprimée. »

Puis, dans sa séance du 8 décembre de la même année, le Conseil municipal décidait l'impression d'un rapport, fait par le citoyen Beoit, au nom d'une Commission spéciale, rapport qui proposait déjà à cette époque, des taxes directes pour le remplacement de l'Octroi, que l'on considérait comme impossible à rétablir. Ce rapport fut adopté dans la séance du 30 décembre suivant.

Les moments difficiles que traversait la France à ce moment ne permirent pas au Conseil municipal d'appliquer les nouveaux impôts qu'il avait créés.

Aussi nous trouvons dans le compte rendu de la séance du 26 janvier 1871, consacré à la discussion du budget, un nouveau vote du Conseil renouvelant sa décision du 20 décembre précédent.

Le Gouvernement d'alors ne voulut pas ratifier la décision du Conseil municipal, et mit celui-ci dans l'impossibilité de percevoir les impôts qu'il avait votés, ainsi que cela résulte de la délibération, en date du 30 juin 1871, qui rétablit l'Octroi.

Nous croyons utile de rappeler ici un passage du rapport de M. Gailleton, dont voici le texte :

« Mais au moment de rétablir cet impôt, le Conseil déclare :

« 1° Que l'Octroi est un impôt mauvais en principe, et que l'impossibilité de trouver d'autres recettes est la seule raison de son rétablissement ;

« 2° Que sa durée est essentiellement provisoire, et que l'Octroi devra disparaître dès que la commune pourra établir un mode d'impôt plus équitable. »

Ces quelques lignes, qui représentent l'opinion du Conseil municipal de 1871 sur l'octroi, nous montrent assez que de tout temps cet impôt a été condamné par tous les républicains, et nous font espérer que le Conseil voudra bien ratifier les propositions que nous allons avoir l'honneur de lui soumettre.

(A suivre)

## Les Invincibles

Le *Matin* a assisté à une séance secrète des *Invincibles*, réunion irlandaise tenue à Paris. Il prétend que son correspondant a été conduit en voiture, les yeux bandés, dans une rue qu'il ne peut désigner, et que, pour mériter la faveur de prendre part à la réunion, il lui a été imposé les conditions suivantes :

« 1° Que le rédacteur envoyé n'était pas de nationalité irlandaise ; 2° que ledit rédacteur s'engagerait sur sa parole à ne pas révéler le lieu de la réunion ; 3° qu'il ne révélerait pas les noms des personnes présentes. »

Sur la table était un poignard avec ces deux inscriptions G. S. I. et *In hoc signo vinceres*.

Il n'a été rien dit de remarquable dans cette réunion.

C'est à dire que les *Invincibles* ont voulu rire du détective amateur, collaborateur au *Matin*.

## BOHOS DES THÉÂTRES

### Solidarité lyrique de Vaise

Rappeons que c'est ce soir dimanche, 20 avril 1884, qu'a lieu le grand concert extraordinaire suivi de bal donné par cette Société au Casino de Vaise.

Au concert, des plus attrayants, prendront part environ trente artistes des plus en réputation dans notre ville, lesquels nous assurent un succès immense.

Nous sollicitons nos nos familles de vouloir bien répondre par leur honorable présence à notre invitation.

Concert à 4 heures précises ; bal à 8 h. 1/2 jusqu'à minuit. Mise décente de rigueur.

### Fanfare du Grand Trou

La Fanfare du Grand-Trou donnera cette année son concert annuel suiv de bal de nuit, le dimanche 27 avril, dans la propriété de la Ville, route de Vienne, 119, avec le bienveillant concours de l'Union lyrique et de plusieurs artistes distingués.

## A TRAVERS LYON

**Les élections municipales.** — Le préfet du Rhône vient de prendre un arrêté qui convoque les électeurs de Lyon et des communes du département du Rhône pour le dimanche 4 mai 1884, à l'effet de procéder au renouvellement intégral des conseils municipaux.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures du matin et clos à 5 heures du soir.

La ville de Lyon aura 54 conseillers à élire.

**Concours hippique.** — Programme de la première journée, aujourd'hui dimanche.

Arrivée des chevaux avant dix heures du matin.

1 heure du soir. Examen des chevaux par la Commission d'admission.

4 heures du soir. Courses au galop, 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>re</sup> section, Officiers.

**Mort subite.** — Hier, à cinq heures de l'après-midi, Vincent Gaillard, voiturier de M. Bonin, entrepositaire de vins, rue de Paris, déchargeait, rue de la Vigilance, un camion chargé de pièces de vin.

Les passants virent le malheureux chanceler tout à coup et rouler sur le sol.

Ils se précipitèrent à son secours ; mais déjà la victime ne donnait plus signe de vie. Un médecin, appelé à la hâte, ne put que constater le décès, attribué à la rupture d'un anévrisme. Le cadavre a été transporté au domicile du défunt.

**Les Artistes.** — Tout n'est pas rose dans le métier d'artiste... ambulante. Il y a des hauts et des bas (des bas surtout).

Jean Thiébault remplit tour à tour les rôles de jeunes premiers, tenor, trial, grand tragique, hercule et même duéne. Mais, en ce moment, ça ne va pas ! Pas le moindre engagement en vue. Si bien que, sans domicile ni ressources, il s'est vu écrouer pour vagabondage. Voilà des loisirs pour étudier ses rôles.

**A l'Hôtel Dieu.** — On a transporté hier à l'Hôtel Dieu le nommé Antoine Willinger, voiturier, qui s'est fait une luxation à la cuisse gauche, en déchargeant une voiture de matériaux dans une usine, située cours Suchet, 16.

**Vol de linge.** — Un vol de linge d'une valeur de soixante francs a été commis au préjudice de M<sup>me</sup> veuve Bonnet, blanchisseuse, rue de Vendôme, 156.

**Escroquerie.** — Plusieurs négociants de Lyon signalaient à la police, il y a quelques jours, de nombreuses escroqueries dont ils avaient été victimes de la part d'un nommé Gutia et de ses complices.

Chez les uns, ces individus se faisaient remettre quelques pièces de soieries, qu'ils devaient, disaient-ils, expédier à un vendeur à Smyrne ; chez d'autres, rue Saint-Pierre, par exemple, dans les magasins d'un marchand de draps en gros, ils se présentaient comme représentants d'un atelier de tailleur en vogue et obtenaient quelques vingt mètres de draps qu'ils revendaient à 1 à quelques petits industriels ; ailleurs c'était des objets de mercerie dont ils s'emparaient et qu'ils donnaient également pour un prix très minime.

Ces escrocs furent mis en état d'arrestation. M. Cuaz a été chargé de l'instruction de cette affaire.

**Pertes et trouvailles.** — Henri Effra, marchand de toiles à Bruxelles, actuellement de passage à Lyon, parcourait hier les environs de la place Bellecour avec une voiture de place chargée de sa marchandise, lorsqu'il s'aperçut qu'il avait perdu un rouleau de quatre-vingt-trois mètres de toile, tombé probablement de la voiture. Il en fit la déclaration au bureau de police.

Quelques instants après, M. Gabriel Chomprat, cocher de fiacre, apportait au commissariat de police le rouleau en question, qu'il venait de trouver place de la Charité. Restitution en a été faite au propriétaire.

**Communtation de peine.** — Le cavalier Delaby, du 4<sup>e</sup> cuirassiers, condamné à la peine de mort, pour voies de fait envers un supérieur, par le Conseil de guerre du gouvernement militaire de Lyon, le 23 février, vient de voir sa peine commuée en celle de dix années de travaux publics.

**Allumettes frauduleuses.** — Jean-Claude Monnier, tisseur, demeurant grande rue de Cuire, 41, a été arrêté dans la rue St-Denis, colportant des allumettes de contrefaçon, et maintenu pour ce fait en état d'arrestation.

**Chemins de fer de St-Just.** — Hier encore, le même fait que nous avons déjà signalé à deux reprises, s'est reproduit deux fois, à une heure et demie d'intervalle.

A huit heures et à neuf heures et demie du matin, les freins sont tombés, arrêtant les voitures au milieu de leur course. Il doit y avoir là une défectuosité quelconque, qu'il est urgent de faire disparaître.

**Cheval abattu.** — Hier, la voiture de place n° 154 traversait le pont Tilsitt, lorsque le cheval fit un faux pas et tomba. Dans sa chute les deux brancards furent brisés.

**Commencement d'incendie.** — Hier soir, sans qu'on sut comment, un commencement d'incendie se déclarait dans un placard rempli de linge, chez M. Chion, cours Morand, 13. Un gardien de la paix, prévenu aussitôt, enfonça la porte du placard à coups de hache et le feu était bientôt éteint à l'aide de quelques seaux d'eau.

**Machine à vapeur.** — Une machine roulière, conduite par des soldats du 11<sup>e</sup> d'artillerie, traversait hier la place Morand, traînant cinq fourgons chargés de bois, lorsque tout à coup le convoi s'arrêta. Le mécanicien eut beau faire, il fallut dételé la pesante machine et s'atteler aux fourgons.

La circulation des tramways fut interrompue pendant une demi heure environ.

**Un gentil camarade.** — Le 17 mars dernier, Jean Servot, garçon boulanger, rue St-Marcel, 8, était victime d'un vol à Vilfranche. Un autre garçon boulanger de ses amis, Louis Sanlaville, lui enlevait 40 fr. et quelques effets d'habillement, puis était disparu. Retrouvant hier son voleur, Servot le remit entre les mains de la justice.

Une perquisition, faite à son domicile, rue St-Marcel, 28, amena la découverte de deux gilets et un tricot de laine appartenant au plaignant.

**Cavalcade de Saint-Clair.** — Cette fête de bienfaisance promet d'être magnifique.

On compte une quinzaine de chars dus à l'initiative privée ; plus de trois cents costumes riches et éblouissants, et plusieurs Sociétés musicales, entre autre la Société de St-Hubert, la Fanfare gauloise, l'Echo du Rhône, la Chorale de St-Clair, et la Fanfare de St-Clair, qui exécutera, pendant les concerts sur place, une nouvelle fantaisie originale intitulée la *Patrouille Egyptienne*.

Nous pourrions ajouter les noms de certains artistes connus et aimés du public lyonnais, qui prendront une part très active à cette fête. En outre, pendant la cavalcade, il sera vendu au profit de l'œuvre une chansonnette comique et un sonnet inédits.

La tombola promet aussi d'être brillante, car les lots offerts sont de valeur importante et en très grand nombre.

**L'In-Barbe.** Aujourd'hui dimanche aura lieu une fête de bienfaisance, organisée par la fanfare des Toqués (Nouvelle société philanthropique).

### ENTERREMENT CIVIL

Les amis et connaissances des familles Gonthier, Moine, Bouvier et Savernin qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres de faire part du décès de

### Monsieur Pierre GONTHIER

sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu dimanche 20 courant, à une heure trois quarts, rue Sainte-Jeanne, 13 bis.

Le convoi se rendra directement au cimetière de la Guillotière.

### Pharmacie Moderne de Lyon

## GRANDE DIMINUTION DE PRIX

Thé des Alpes, 70 c. au lieu de 1 fr 25 ; Thé Béraud, 60 c. au lieu de 1 fr. 25 ; Eau d'Hunyadi, 70 c. au lieu de 1 fr. 25 ; Pilules Suisses, 1 fr. 20 au lieu de 1 fr. 50 ; Fer Bravais, 4 fr. au lieu de 5 fr. ; Liqueur de Goudron, 1 fr. 25 au lieu de 2 fr. ; 100 capsules de goudron pur pour 4 fr. ; Vin de quinquina, 2, 3, 4, et 4 fr. 50 le litre ; Huile de foie de morue pure, 2, 2,50 et 3 fr. le litre ; Salsepareille, 4 fr. le kil. ; Sirop de protoiodure de fer, 4 fr. le litre ; Sirop antiscorbutique, 3 fr. le litre ; Tisane de Sochet, 0,10 c. le paquet pour 1 litre. — Les ordonnances sont inscrites 40 0/0 au-dessous des prix ordinaires.

La Pharmacie Moderne est la plus connue et la plus populaire de tout Lyon.

## A L'IMPOSSIBLE

35, Rue Centrale, 35

Seule maison de tailleur qui puisse livrer un **COSTUME COMPLET** sur mesures en 10 heures au prix incroyable de 30 fr.

Les vêtements livrés aux clients sont irréprochables et tous vérifiés par M. WEIGEL, chef de coupes. — Diplôme d'honneur à l'exposition de Paris 1878.

## TRIBUNE LIBRE

**Canton de Limonest.** — Commune d'Ecully. — Dimanche 27 courant, sous les auspices de la Société d'encouragement à l'enseignement laïque, une conférence aura lieu au profit de cette œuvre. M. Maugnier, député du Doubs ; P. Chon, député de l'Ain ; Brilou, député du Rhône, assistés du conseiller général et du conseiller d'arrondissement du canton, et de plusieurs autres notabilités, prêteront leur bienveillant concours à cette fête. Un avis ultérieur donnera de plus amples détails.

**Chambre syndicale des forgerons, marqueteurs, chauffeurs de four, frappeurs et pionniers.** — Le bureau de la chambre syndicale a la douleur de faire part à la corporation du décès du citoyen Pierre Gouthier, ex-trésorier du Syndicat.

Le bureau invite toute la corporation à assister à ses funérailles civiles, qui auront lieu aujourd'hui, à 1 heure 3/4, rue Sainte-Jeanne, 13 bis, pour se rendre au cimetière de la Guillotière.

Le bureau.

**Avis aux tisseurs.** — La commission exécutive donne avis à la corporation que les commissions de sections et bureaux de groupement ont été nommées et que la réunion du 6 avril, présidée par M. Maugnier, député du Doubs, à 1 heure 3/4, aura lieu à la corporation d'admission et à la distribution des livrets pour l'organisation définitive de la corporation.

La commission exécutive rappelle aux sociétaires de la chambre syndicale, à jour de leur cotisation, que leur rentrée à la nouvelle organisation se fera, sans frais d'admission, conformément au vote de toute la corporation des tisseurs.

La commission a l'honneur de rappeler aux similaires ne faisant pas encore partie de l'organisation que les commissions de sections doivent les incorporer, et nous comptons que tous répondront à cet appel.

La commission exécutive.

## LE

# Coureur des Bois

Par Gabriel FERRY

— Vous saviez donc déjà que nous étions là ? demanda Baraja.

— Sans doute ; il y a deux heures que nous vous épions involontairement. Ah ! je connais des pays où les voyageurs qui ne prendraient pas plus de précautions que vous auraient bien vite le crâne dégarni de sa peau. Mais allons, Dormilon, à l'abandon.

— Et si les jaguars tombent sur nous ? dit le sénateur.

— Ils s'en garderont bien. Le premier de leurs besoins à satisfaire à présent est la soif ; vous n'allez pas tarder à les entendre hurler de joie de ne pas voir leur abreuvoir rougi par la flamme qui les effraye plus que la présence de l'homme. Ils ne songeront d'abord qu'à boire.

— Ces tigres sont bien exaspérés, je le crains, dit Baraja. Mais qu'allez-vous faire ?

— Ce que nous allons faire ! reprit le chasseur appelé Dormilon ou le Dormeur : une chose fort simple. Nous allons nous poster près de la citerne ; les deux jaguars arriveront ; mon associé, que voici, se chargera de l'un, moi de l'autre, et je vous répond que, seulement le temps de les viser à la clarté de la lune, ils n'auront plus ni faim ni soif.

— Ah ! ça vous semble simple ! s'écria Cuchillo étonné en effet de la simplicité de cette combinaison.

— Simple comme bonjour, dit le Dormeur. Mais tenez, que vous disais-je ?

Deux rugissements égaux, et partant cette fois-là du même point, résonnèrent à la fois en notes stridentes qui semblaient arrachées aux plus puissants instruments de cuivre.

Le couple féroce saluait le retour des ténèbres d'un chant de joie sauvage. Les auditeurs de ce concert nocturne purent entendre, mêlé à cette terrible harmonie, le bruit des naseaux qui aspiraient avec délices les fraîches émanations de la citerne.

Les voyageurs jetèrent autour d'eux un regard d'angoisse, mais, pendant que les cavités du bois et de la plaine répétaient encore les rugissements des jaguars, les deux chasseurs s'étaient éloignés, et on n'aperçut bientôt que deux corps qui ram-

paient le long des arbres de la Poza. Les canons des carabines américaines jetèrent encore un éclair sous les rayons de la lune, puis tout disparut dans le creux de l'étroit vallon. C'est sans doute un fort beau spectacle qu'un combat de taureaux, quand un de ces animaux bondit dans le cirque sous le feu des banderilles, et que, les cornes baissées, les yeux étincelants et creusant la pierre du pied, il mugit à l'instant de se précipiter sur le matador ; mais si les spectateurs n'étaient séparés de l'animal en fureur que par une simple barrière, nul doute que ce spectacle ne perdît pour eux toute sa beauté.

Un combat de tigres et d'hommes devait être, pour les Romains, un spectacle plus attrayant encore qu'un combat de taureaux de nos jours. Mais qui peut douter que l'affluence des spectateurs au cirque n'eût été bien moins grande, si des barrières de fer et des gradins élevés n'eussent mis les assistants hors des chances du combat à mort des hommes et des tigres ?

Rien qu'un étroit espace, le tiers de celui que peut mesurer un jaguar dans son élan, et une ceinture d'arbres seulement, séparaient ici les voyageurs du théâtre de la lutte prochaine entre les deux chasseurs et le couple féroce. Qu'un des acteurs humains vint à manquer son rôle, et les spectateurs étaient obligés de le remplir à sa

place. C'est une situation exceptionnelle, fertile en émotions, et dont nous pourrions parler savamment et par expérience, si nous ne l'avions déjà fait ailleurs.

Au moment où les chasseurs disparaissaient dans le petit vallon au centre duquel se trouvait l'abreuvoir, les hurlements d'algèresse cessèrent ; c'était signe que les deux animaux altérés faisaient le tour de la clairière pour gagner la citerne. Les voyageurs retenaient leur souffle, et le silence le plus profond régnait dans les bois, que la lune éclairait de sa lumière tranquille. Aussi purent-ils entendre au loin le moindre craquement des buissons que froissaient les deux bêtes féroces en rampant vers le vallon ; car, bien que le feu fût éteint, leur instinct les avertissait néanmoins de la présence de l'homme. Le chasseur américain ne s'était pas trompé en disant que, pour le moment, le plus impérieux besoin à satisfaire était pour elles une soif dévorante.

On sait jusqu'à quel point la petitesse des glandes salivaires enflamme la soif chez la race féline ; mais une prudence cauteleuse est aussi le trait distinctif de cette race ; et les deux jaguars, dévorés du besoin de boire, semblaient vouloir éviter le combat pour l'engager avec plus d'avantage une fois qu'ils auraient apaisé le feu qui brûlait leur gosier.

A suivre

**Appel aux hommes sensés qui veulent détruire la superstition et le fanatisme.** — La ligue anticlérical, académie philosophique libérale de France, donne avis qu'un grand congrès se tiendra à Lyon, salle de l'Alcazar, les 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin prochains, à l'effet de résoudre les questions suivantes :

- 1<sup>o</sup> Doit-on revenir à la stricte application du concordat ? ou va-t-il mieux séparer complètement l'Etat des Eglises ?
- 2<sup>o</sup> Quelles mesures l'Etat doit-il prendre à l'égard des communautés religieuses ?
- 3<sup>o</sup> Comment les Sociétés de libre-pensée doivent-elles procéder pour faire triompher définitivement en France la cause anticlérical.

Toutes les Sociétés françaises et algériennes de libre-pensée sont invitées à nommer des délégués.

Des hôtels à prix réduit seront mis à leur disposition pour les trois jours.

S'adresser au citoyen Filleron, rue Villeroi, 29, à Lyon, et au citoyen Masson, rue Chanoinesse, 17, à Paris, qui, moyennant un timbre-poste, enverront des réponses pour tous les renseignements.

**Société civile de Prévoyance des tailleurs de pierre de la Ville de Lyon.** — La Société est invitée à une réunion générale et privée, le dimanche 20 avril à 2 heures 1/2 du soir, chez M. Bruet, rue de la Barre, 46.

Ordre du jour :

- 1<sup>o</sup> Versement des cotisations mensuelles ;
- 2<sup>o</sup> Réception des nouveaux adhérents ;
- 3<sup>o</sup> Questions diverses.

Nota. — On trouvera des lettres à la porte.  
Le président, Mondelin.

**Société Philanthropique des anciens zouaves.** — Tous les anciens militaires, officiers, sous-officiers, caporaux et soldats, ayant servi dans l'un des quatre régiments de zouaves, sont instamment priés de se rendre le dimanche 20 avril 1884, à 10 heures très précises du matin, au café brasserie de la Patrie, 2, quai des Celestins.

Ordre du jour :

Formation d'une Société fraternelle Philanthropique — Discussion des statuts élaborés par la Commission nommée à la dernière réunion.

La Commission provisoire.

N. B. Vu l'importance de l'ordre du jour nous invitons les anciens zouaves, à ne pas manquer à cette réunion.

**Ouvriers menuisiers.** — Tous les ouvriers menuisiers de la ville de Lyon, sont convoqués à une réunion générale pour le dimanche 20 avril, chez M. Rivoire, avenue de Saxe, 242, à 2 heures précises du soir.

Ordre du jour :

- 1<sup>o</sup> Compte rendu financier.
- 2<sup>o</sup> Rapport de la commission de réorganisation.
- 3<sup>o</sup> Renouvellement complet du syndicat actuel.

On reçoit les nouveaux adhérents.  
La séance sera ouverte à 2 heures et quart.  
La Commission.

**Société lyonnaise de natation.** — L'assemblée générale extraordinaire aura lieu le dimanche 20 avril courant, à une heure du soir, dans une salle de la Mairie du 6<sup>o</sup> arrondissement.

- 1<sup>o</sup> Approbation et rapport des actes du Conseil.
- 2<sup>o</sup> Approbation du règlement intérieur et du concours.
- 3<sup>o</sup> Fixation des insignes de la Société.
- 4<sup>o</sup> Fixation d'un concours général et de classement.
- 5<sup>o</sup> Nominations et questions diverses.

Le Secrétaire général, P. Chabuel.

NOTA. — Les nouvelles adhésions et les versements seront reçus avant et à la fin de l'Assemblée.

**Chambre syndicale des coupeurs brocheurs et ombreurs.** — Le syndicat invite les sociétaires à assister à la réunion trimestrielle et privée, qui aura lieu le dimanche 20 avril à 2 heures 1/2 précises, salle Amblard, rue Sébastien-Gryphe, 21.

Ordre du jour :

- 1<sup>o</sup> Rapport de la commission de contrôle.
- 2<sup>o</sup> Revision des statuts.
- 3<sup>o</sup> Questions diverses.

NOTA. — Vu l'importance de l'ordre du jour, nous invitons instamment les sociétaires à ne pas manquer à cette réunion.

Pour le Syndicat :  
Le Secrétaire, Garrido.

**Chambre syndicale des mécaniciens et similaires.** — Tous les adhérents à la chambre syndicale des mécaniciens et similaires sont convoqués d'urgence en assemblée trimestrielle le 20 avril courant, à 1 heure du soir, au siège social, rue Grégoire, 38 au 2.

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance.
2. Rapport des commissions.
3. Réception des nouveaux adhérents.
4. Remplacement des syndics.
5. Lecture de la nouvelle loi des syndicats.
6. Questions diverses.

Nous invitons tous nos collègues soucieux de leurs intérêts, qui désirent adhérer à la chambre syndicale d'apporter leur adhésion à la dite réunion.

**Groupe rationaliste de la morale positive (ville de Lyon).** Le groupe donne avis aux sociétaires dont le but est d'élever l'esprit humain de l'erreur et de la superstition sacerdotale qu'un grand congrès qui durera trois jours (31 mai 1<sup>er</sup> et 2 juin), se tiendra dans la salle de l'Alcazar à Lyon, pour étudier les moyens de supprimer le budget des cultes, séparer l'Etat de l'Eglise et faire rentrer les communautés religieuses dans le droit commun car elles doivent subir les charges sociales qui incombent à tous les français.

En conséquence, les sociétaires, connus sous la dénomination de *libre-pensée*, sont priés, dès aujourd'hui, de se réunir afin de nommer des délégués pour assister à ces assemblées de la raison appelées à détruire des privilèges injustes et à dissiper les ombres de la foi. Des hôtels seront à la disposition des voyageurs et des délégués à des prix modérés, pour tous les renseignements on peut écrire au citoyen Filleron secrétaire du groupe rue Villeroi, 29 qui moyennant un timbre-poste pour la réponse s'empressera de se mettre à la disposition des intéressés.

GRANDE PHOTOGRAPHIE NOUVELLE  
Cours Lafayette. 120  
**T. VAN LEYES**

Le public aura, à des prix modérés, des photographies parfaitement ressemblantes et retouchées avec soin.

Portraits après décès — Agrandissements Reproductions

PLUS DE BENZINE  
**L'ORÉODOXINE**  
Eau à détacher sans odeur  
SE TROUVE PARTOUT

DÉPOT GÉNÉRAL

25, quai Tilsitt, 25, Lyon

**AU PONT-NEUF**  
3, place St-Nizier, 3

Complets fantaisie . . . 25 f. - 35 f.  
Haute confection . . . 44 f. - 67 f. - 80 f.

Le *Journal Moderne* de Lyon, à son 50<sup>e</sup> anniversaire, offre gratuitement et envoi franco à toute personne qui en fera la demande un bon brochure traitant des maladies secrètes et des maladies de peau.

PRO. **MODES** DÉTAIL  
**MME J. CLEMENT**  
Grande-Côte, 87, Lyon  
SPÉCIALITÉ POUR DEUILS  
Bonnets et Chapeaux montés  
PRIX MODÉRÉS

Quelques faits sur les **HEMNIES**  
Hommes, Femmes, Enfants. Paiement après guérison.  
**THERON & Co**, 28, rue Confort, au 2<sup>e</sup>. Une dame est chargée d'appliquer p. dames.

**BOURSE DU BOULEVARD**

3 o/o, 77,05; 4 1/2 o/o, 108,20; Ottoman, 678,12; Egypte, 338,75; Extérieure, 61,58.  
3 o/o d. 25 : 0,25 d'écarts.  
0 50 : 0,15  
4 1/2 o/o d. 25 : 0,22  
50 : 0,15.

**SPECTACLES DU 20 AVRIL**

**Grand-Théâtre.** — 8 h. 1/4. *La Princesse des Canaries*, opéra-bouffe en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Ch. Lecocq, le grand succès actuel.

**Théâtre des Célestins.** — 7 heures 1/2. Pour les représentations de M<sup>me</sup> Pasca, *Séraphine*, comédie en 5 actes de Victorien Sardou.

**Théâtre des Variétés.** — 7 h. 1/2. *Le Fils de la Nuit*, drame à grand spectacle en 8 actes.

**Cirque Rancy.** — Tous les jours, à 3 h. et à 8 h. grandes représentations équestres.

**Scala-Bouffes.** — Spectacle varié.  
**Panorama de Lyon.** 20, rue du Nord. — Le Siège de Lyon en 1793.

**Casino des Arts.** — Spectacle varié.  
**Kiosque de Bellecour.** — Musique militaire de 4 heures à 5 heures.

**Alcazar.** — Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirée dansante.  
**Casino de Vaise.** — Tous les dimanches et fêtes, grand concert suivi de bal.

Le Rédacteur-Gérant, PAGES

Lyon. — Imp. Moderne, cours de la Liberté, 70

# LES ANNONCES SONT RECUES

tous les jours, de 8 heures du matin à 6 heures du soir



au Bureau du Journal: 11, Rue Quatre-Chapeaux, 11

## Vastes Locaux

au 1<sup>er</sup> et au rez-de-chaussée, rue de la Poulallerie, 15, à louer de suite ensemble ou séparément

**ON DEMANDE** associé ou commanditaire pour l'exploitation d'un atelier de platerie occupant douze ouvriers, situé dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, et pouvant donner de beaux bénéfices, apport 2.000 fr. environ, au besoin on vendrait à de bonnes conditions. S'adresser au bureau du journal.

## ARTICLES DE PARIS

Pipes, Canes  
Parapluies  
Réparations en tous genres  
**GRANDJANIN-HENRY**  
Rue Grenette, 14, Lyon

## Pâte Phosphorée Lardet

**SIGNOUD** Pharmacien Successeur  
place des Jacobins, 1, Lyon  
Cette Pâte détruit rapidement  
**Cafards, Rats**

Se défier des imitations. Pôt : 1 fr.; demi-pôt: 50 cent.  
Expédition franco par colis postal de trois pôts contre mandat-poste de 3 fr.

## POSITION

exceptionnelle pour un ménage. A LOUER au centre de Lyon un joli café-restaurant avec chambres garnies bien agencées et comptoir, peu de loyer. Ecrire: poste restante. A M<sup>me</sup> V. G. propriétaire.

## A LA MONTRE AMÉRICAINE

Maison de confiance

Lyon — Cours Lafayette, 47 — Lyon  
Succursale au Bois-d'Oingt (Rhône)

**ATELIER D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE**

Recommandé par ses prix réduits et son travail bien fait

**P. MARION**

EX-PREMIER OUVRIER DES PRINCIPAUX HORLOGERS AMÉRICAINS

Nettoyage de Montres 2 fr. — Grand ressort depuis 1 fr. 50. — Verre de montre double, 25 c. — Verre de montre glace plate 25 c. Montres argent dep. 20 fr. Montres or dep. 40 fr. Réveils dep. 5 fr. Grand choix de Montres neuves et d'occasion des Monts-de-Piété de Paris, Genève et Besançon, à des prix incroyables. Spécialité de réparations de pièces de précision. — Achat d'or et d'argent, diamants, pierres fines, et reconnaissances de Monts-de-Piété.

Les Réparations sont garanties sur Facture.

NOTA. — Tous les articles sont vendus à des prix exceptionnels de bon marché et marqués en chiffres connus.

Boul<sup>d</sup> de la Croix-Rousse, 151

LYON

**CAFÉ BRONDEL**  
Escargots  
SOUPE AU FROMAGE

## IMPRIMERIE MODERNE

70, Cours de la Liberté, 70

Labours, Thèses, Journaux, Prospectus, Affiches, etc., à des prix modérés.

## CHAPELLERIE

**Maison RIVIER Sœurs**

Rue Centrale, 43

80, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 80

Cette maison ne reculant devant aucun sacrifice pour satisfaire sa nombreuse clientèle à l'occasion de la SAISON D'ÉTÉ, vient de recevoir des assortiments variés d'articles de tous genres dans d'excellentes conditions; comme par le passé, ces achats lui permettent de vendre à des prix qu'il est impossible de trouver ailleurs de la marchandise fraîche et à la mode.

Chapeaux de feutre et paille à 3 fr. 60. Rayon spécial pour Dames, Fillettes et Garçonnetts.

PRIX FIXE

## Chapellerie

**A L'HERISSÉ**

Cours Gambetta, 11, Lyon

Réorganisation nouvelle. — Saison d'été. — Grand choix pour hommes et enfants. Haute nouveauté pour dames. Chapeaux bien garnis et de bon goût à 3 fr. et au-dessus.

## A VENDRE MOBILIER COMPLET

ensemble ou séparément

S'adr. r. d'Amboise, 12, au 1<sup>er</sup>

**M<sup>me</sup> HERMAN**

AVENIR par les cartes  
Passage Saint-Pothin, 6, Lyon

**TOUT LYON** Voudra savoir son avenir par la célèbre M<sup>me</sup> STÉPHANIE, 1, r. des Capucins, près la Grande-Côte

## DEPURATIF DU SANG

Le Sirop Salsapareille **QUET** guérit toutes les Maladies contagieuses, Dartres, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, etc. Ce Sirop agit en toutes saisons. S'adresser à Lyon, Ph. **QUET**, rue Préfecture, 5. — Dépôt à St-Etienne, ph. Didier, rue de la République, 29; Grenoble, ph. Chatrousse, pl. Grenette.

## POUR LA CAMPAGNE

Grillage galvanisé pour volières, clôtures, ciel-ouvert. — Piquets en fer pour vignes et espaliers. — Fil de fer, fil d'acier, ronces artificielles pour clôtures de prairies. — Carton chanvre bitumé pour toitures légères. — Meubles et Outils de jardin. — Fabrique spéciale de grandes volières sur mesure.

**RAOULX et Cie**, 53, Cours Lafayette, LYON

Envoi du tarif par la poste

Vente en gros: Rue Quatre-Chapeaux, 11